

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Trente-sixième session
Genève, 23 – 27 mars 2015

RAPPORT

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

INTRODUCTION

1. L'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI a tenu sa trente-sixième session du 23 au 27 mars 2015. Étaient présents Mme Mary Ncube (présidente), MM. Gábor Ámon (vice-président), Anol Chatterji, Egbert Kaltenbach, Nikolay Lozinskiy, Fernando Nikitin et Zhang Guangliang.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. L'Organe a adopté l'ordre du jour qui figure à l'annexe I du présent document, sous réserve de modifications. Une liste des documents figure à l'annexe II.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : REUNION AVEC LE DIRECTEUR GENERAL

3. L'OCIS a rencontré le Directeur général et les membres de l'Équipe de haute direction. Le Directeur général a communiqué à l'Organe des informations sur la situation financière, les résultats, les priorités et les enjeux stratégiques de l'OMPI.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : REUNION AVEC LE VERIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

4. La présidente de l'OCIS a écrit au contrôleur et vérificateur général de l'Inde (Bureau du contrôleur et vérificateur général de l'Inde), en sa qualité de vérificateur externe des comptes, pour lui demander d'examiner certaines propositions de l'OCIS et d'organiser une réunion avec un haut fonctionnaire de son bureau. En réponse à cette demande, M. Prasenjit Mukherjee, vice-contrôleur et vérificateur général du Bureau du contrôleur et vérificateur général de l'Inde, ainsi que M. K. S. Subramanian, directeur principal du Département des relations internationales du Bureau du contrôleur et vérificateur général de l'Inde, ont rencontré les membres de l'OCIS le 24 mars.

5. M. Subramanian a informé l'Organe que, désormais, ce serait lui qui serait chargé de coordonner toutes les questions relatives à la vérification externe des comptes de l'OMPI. Cela faciliterait la supervision au niveau élevé.

6. L'OCIS a été informé que le vérificateur externe des comptes proposait de présenter son rapport en trois volumes, à des dates distinctes, et que ces volumes contiendraient les éléments suivants :

- les états financiers avec l'opinion d'audit;
- un rapport d'audit de conformité;
- un rapport d'audit de performance.

7. Cette proposition vise à assurer que les rapports du vérificateur externe des comptes soient remis en temps voulu. L'Organe a jugé cette proposition acceptable, du fait que ces rapports seraient disponibles au fur et à mesure que les travaux correspondants seraient terminés. En outre, ces trois rapports seraient présentés au titre du même point de l'ordre du jour au Comité du programme et budget et à l'Assemblée générale.

8. En ce qui concerne le classement par ordre de priorité des recommandations relatives à l'audit, comme les normes internationales d'audit (IDA) (qui régissent l'audit externe de l'ONU) ou le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'ONU ne prévoyaient rien à ce sujet, il a été convenu que seules les recommandations faisant état d'un risque élevé figureraient dans le

résumé du rapport du vérificateur externe des comptes. La direction pourrait ainsi leur accorder une priorité élevée, tandis que les autres recommandations seraient considérées de priorité moyenne.

9. L'OCIS s'est félicité d'avoir eu l'occasion de rencontrer le vérificateur externe des comptes et attendait avec intérêt de poursuivre cette étroite collaboration. Il a été convenu que tous les efforts seraient entrepris pour assurer des échanges réguliers entre le vérificateur externe des comptes et l'OCIS à l'avenir.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : SUPERVISION INTERNE

Départ du directeur de la Division de la supervision interne (DSI)

10. L'OCIS a pris note de la démission de M. Thierry Rajaobelina, directeur de la Division de la supervision interne (DSI), avec effet à compter de la fin avril 2015, et de son départ prochainement vers une autre organisation du système commun des Nations Unies.

11. L'OCIS a tenu à exprimer sa gratitude à M. Rajaobelina pour l'excellent travail qu'il avait accompli et pour son étroite collaboration avec l'Organe. En un peu plus de trois ans, M. Rajaobelina avait su renforcer la fonction de supervision interne à l'OMPI, défendre son indépendance et améliorer de façon significative sa pertinence et son efficacité. Sous sa direction, les fonctions d'audit interne et d'évaluation avaient été pleinement conformes aux normes internationales en matière d'audit interne.

12. L'OCIS s'est dit prêt à contribuer au processus de sélection d'un nouveau directeur de la DSI, comme le prévoyait la Charte de la supervision interne de l'OMPI.

Recrutement d'un nouveau directeur de la DSI : effectifs de la DSI

13. La directrice du Département de la gestion des ressources humaines (DGRH) a communiqué à l'OCIS des informations sur le processus de recrutement et est convenue des points concernant le recrutement qui devraient faire l'objet de consultations avec l'OCIS, comme le prévoit la Charte de la supervision interne.

14. L'OCIS a fait des commentaires sur le descriptif de poste actuel, dont le DGRH tiendra compte lorsqu'il établira l'avis de vacance d'emploi. Le DGRH consultera l'OCIS une nouvelle fois quand la liste des candidats présélectionnés aura été établie. Lorsque le Comité de sélection aura fait sa recommandation, la direction demandera l'aval de l'OCIS avant de nommer le candidat sélectionné, comme indiqué au paragraphe 43 de la Charte de la supervision interne.

15. En ce qui concerne les autres membres de la DSI, le directeur de la DSI a informé l'Organe que le processus de recrutement d'un administrateur adjoint chargé de l'évaluation au grade P-2 était presque terminé et que le poste vacant de secrétaire de la Section des enquêtes serait rempli. Tous les autres postes étaient pourvus.

Évaluation du directeur de la DSI

16. Conformément au paragraphe 45 de la Charte de supervision interne, selon lequel "[l]'évaluation du directeur de la Division de la supervision interne est effectuée par le Directeur général après qu'il a reçu l'avis de l'OCIS, et en consultation avec ce dernier", l'OCIS a donné son avis sur la base des objectifs en rapport avec les fonctions fixés pour 2014 pour le directeur

de la DSI dans le Système de gestion des performances et de perfectionnement du personnel (PMSDS) de l'OMPI. Cet avis a été remis par écrit au Directeur général.

Rapport trimestriel sur l'état d'avancement des travaux de la DSI

17. L'OCIS a été informé des travaux en cours et des travaux prévus et a noté que la mise en œuvre du plan de supervision pour 2015 se déroulait comme prévu. L'OCIS a estimé que les audits à venir sur la "sûreté et la sécurité" et sur le "cadre éthique" étaient opportuns et pertinents, compte tenu des changements concernant les titulaires et la restructuration du secteur de la sécurité.

Projet de politique en matière de publication des rapports de supervision

18. L'Organe a examiné le projet de politique en matière de publication des rapports de supervision établi sur la base d'un ensemble de procédures opérationnelles normalisées examinées par l'OCIS à sa précédente session. L'OCIS a noté avec satisfaction que ses commentaires avaient été pris en considération. Ce projet de politique prévoyait notamment des critères précis en ce qui concerne l'expurgation ou la non-divulgence des rapports pour des raisons de confidentialité. L'OCIS s'est également félicité de ce que l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations soit régulièrement mis à jour et publié sur la même page Web que les rapports.

Projet de manuel d'audit interne

19. L'OCIS a examiné le projet de manuel d'audit interne et a fait des commentaires à cet égard. L'OCIS a estimé que le projet de manuel d'audit interne était un document exhaustif et informatif qui donnait des orientations sur la procédure d'audit à la fois aux personnes chargées de l'audit et aux entités qui en font l'objet.

Projet de stratégie d'audit

20. L'OCIS a examiné le projet de stratégie d'audit et a insisté sur la nécessité de mieux définir les liens entre, d'une part, les risques à l'échelle de l'Organisation qui ont été recensés par les chefs de programme et qui figurent dans le système de gestion des risques au niveau de l'Organisation et, d'autre part, la procédure d'évaluation des risques d'audit engagée par la DSI.

Rapports d'audit interne et d'évaluation : contrôle des exceptions

21. L'Organe a examiné avec la DSI et la direction deux rapports d'audit interne sur le "risque de tiers" et la "gestion des actifs", respectivement, ainsi qu'un rapport d'évaluation sur le "programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI (phases pilote 2013-2014)". L'OCIS a noté avec satisfaction que l'audit avait révélé que les processus de gestion des actifs de l'OMPI étaient généralement robustes, malgré le fait qu'il faille renforcer davantage les contrôles en ce qui concerne le suivi des actifs et la vérification physique. En ce qui concerne l'audit axé sur le risque de tiers, l'OCIS s'est félicité de ce qu'une clause de vérification figure désormais dans les conditions générales de l'OMPI applicables aux contrats, permettant à la DSI d'entrer en relation, selon qu'il convient, avec les sous-traitants. L'OCIS s'est félicité également de la mise en place prévue d'un régime de sanctions applicable aux fournisseurs et a indiqué souhaiter être informé des progrès réalisés à cet égard.

22. L'Organe a également examiné un rapport de la DSI sur le contrôle des exceptions aux politiques et aux procédures de l'OMPI, établi dans le but d'améliorer le contrôle des exceptions appliquées par la direction. Ce rapport indiquait en conclusion qu'il y avait eu très peu

d'exceptions dans l'application des règlements, règles et instructions de l'OMPI. De fait, l'OCIS partageait l'avis de la DSI selon lequel le contrôle des exceptions ne devait pas être réalisé de façon continue mais plutôt sur une base annuelle, avec comme point de départ les résultats de ce rapport.

Rencontre en séance privée avec le directeur de la DSI

23. L'OCIS a rencontré en séance privée le directeur de la DSI, comme le prévoit son mandat, à savoir que "l'Organe se réunit au moins deux fois par année en séance privée avec le directeur de la DSI".

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : SUIVI DES RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA SUPERVISION

24. Les délibérations qui ont suivi portaient sur les raisons possibles des retards dans la mise en œuvre d'un certain nombre de recommandations faisant état d'un risque élevé.

25. L'OCIS a noté que, sur l'ensemble des recommandations, dans 41% des cas, la date de mise en œuvre initiale acceptée par la direction avait par la suite été modifiée et, dans 11% des cas, plus d'une fois. L'OCIS était consciente que des circonstances imprévues pouvaient surgir et avoir une incidence sur le programme de mise en œuvre prévu, mais il estimait que la direction devait faire en sorte de fixer des dates cibles plus réalistes.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJETS DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS

26. Les délibérations de l'Organe ont porté sur les risques financiers apparus au moment de la clôture des comptes relatifs à la nouvelle salle de conférence. L'OCIS a noté que les chiffres définitifs relatifs aux dépenses et aux besoins de financement additionnels, le cas échéant, ne seraient connus que plus tard, après une analyse détaillée de toutes les factures.

27. L'OCIS a examiné la politique relative à l'utilisation des salles de conférence de l'OMPI et a noté que les tarifs seraient revus à la fin de 2015.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : SITUATION CONCERNANT LE RECRUTEMENT DU CHEF DU BUREAU DE LA DEONTOLOGIE

28. La directrice du DGRH a informé l'OCIS que le processus de recrutement du chef du Bureau de la déontologie était bien avancé et qu'une décision était attendue prochainement.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : REUNION AVEC LE MEDIATEUR

29. L'OCIS a rencontré le médiateur, qui a fourni à l'Organe des informations sur les travaux de son bureau.

30. Durant cet échange, l'OCIS a estimé que les données relatives à la charge de travail dont disposait le médiateur pourraient fournir de précieux renseignements à l'Équipe de haute direction et au DGRH en particulier, sans toutefois violer la confidentialité ou les principes d'éthique professionnelle du médiateur.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : PROPOSITION DE REVISION DU MANDAT DE L'OCIS

31. L'OCIS a reçu et a examiné les observations d'un État membre et du directeur de la DSI concernant la proposition de révision du mandat de l'OCIS. L'OCIS examinera à sa prochaine session en mai les observations supplémentaires qu'elle aura reçues et présentera une version révisée du mandat proposé à la vingt-troisième session du Comité du programme et budget (PBC).

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : ENQUETES

32. L'OCIS a été informé par le directeur de la DSI et par le chef de la Section des enquêtes de la situation en ce qui concerne les enquêtes.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : REUNION AVEC LE NOUVEAU DIRECTEUR DE LA SECURITE

33. L'OCIS a rencontré le nouveau directeur de la Division de la sécurité et de l'assurance informatique, qui est le Directeur de la sécurité de l'Organisation. L'Organe a constaté avec satisfaction qu'avec ce nouveau poste, la sécurité informatique et la sécurité physique étaient considérées dans leur contexte et traitées de façon intégrée. L'OCIS a reçu plusieurs ordres de service concernant la politique de l'OMPI relative au système de gestion de la résilience de l'Organisation, qu'il examinera ultérieurement.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : AUTO-EVALUATION DE L'ORGANE

34. L'Organe a décidé de réaliser un exercice d'auto-évaluation, conformément à une nouvelle disposition figurant dans la proposition de révision du mandat de l'OCIS. Dans le cadre de cet exercice, l'Organe mènera une enquête auprès de ses membres avant sa prochaine session. Les résultats de cet exercice seront également utilisés dans le cadre de l'élaboration d'une feuille de route sur deux ans.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'ADMINISTRATION ET A LA GESTION

35. L'OCIS a assisté à un exposé sur plusieurs initiatives en matière de gestion, notamment sur la gestion axée sur les résultats, la gestion des risques et les contrôles internes. Les discussions ont porté sur les améliorations concernant le cadre réglementaire de l'OMPI, ainsi que sur l'intégration de la gestion des risques et des contrôles internes.

36. L'Organe a également reçu le projet d'états financiers 2014 non vérifiés qui venait d'être terminé. L'OCIS examinera les états financiers plus en profondeur à sa prochaine session.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : SEANCE D'INFORMATION A L'INTENTION DES ETATS MEMBRES

37. Une séance d'information a été organisée à l'intention des États membres, durant laquelle l'OCIS a informé les représentants des États membres des délibérations durant la présente session.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

Nouveau secrétaire de l'OCIS

38. Durant la session, la direction a informé l'Organe que la secrétaire de l'OCIS avait été transférée à un autre poste au sein de l'OMPI et a présenté son successeur, qui a pris ses fonctions pendant la réunion. L'Organe a soumis à la direction une proposition de mandat pour le secrétaire de l'OCIS, décrivant les attentes de l'Organe en ce qui concerne l'assistance logistique et technique demandée, et a suggéré que ces éléments soient pris en considération dans le descriptif de poste du titulaire.

39. L'Organe a souhaité exprimer sa reconnaissance à Mme Nicola Lander pour toute l'aide fournie au cours de ces sept dernières années durant lesquelles elle avait officié en tant que secrétaire de l'Organe. Ses excellentes connaissances et compétences, ainsi que son engagement, avaient beaucoup aidé l'Organe à s'acquitter de ses fonctions avec efficacité. L'Organe a souhaité la bienvenue à M. Frederick Samuels comme nouveau secrétaire de l'OCIS et a indiqué qu'il attendait avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec lui à l'avenir.

Prochaine session

40. La prochaine session de l'OCIS se tiendra du mardi 26 au vendredi 29 mai 2016. Le projet d'ordre du jour de cette session est le suivant :

- 1) Réunion avec le Directeur général
- 2) États financiers (première lecture)
- 3) Supervision interne
- 4) Situation concernant le recrutement du directeur de la DSI et du chef du Bureau de la déontologie
- 5) Suivi des recommandations relatives à la supervision
- 6) Proposition de révision du mandat de l'OCIS
- 7) Auto-évaluation de l'Organe
- 8) Élaboration d'une feuille de route sur deux ans et d'un programme de travail évolutif pour l'OCIS
- 9) Projets de nouvelles constructions
- 10) Séance d'information à l'intention des États membres
- 11) Questions diverses

[Les annexes suivent]



WO/IAOC/36/2
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 11 MAI 2015

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Trente-sixième session
Genève, 23 – 27 mars 2015

ORDRE DU JOUR

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Réunion avec le Directeur général
3. Réunion avec le vérificateur externe des comptes
4. Supervision interne
5. Suivi des recommandations relatives à la supervision
6. Projets de nouvelles constructions
7. Situation concernant le recrutement du chef du Bureau de la déontologie
8. Réunion avec le médiateur
9. Proposition de révision du mandat de l'OCIS
10. Enquêtes
11. Réunion avec le nouveau directeur de la sécurité
12. Auto-évaluation de l'Organe
13. Questions relatives à l'administration et à la gestion

14. Séance d'information à l'intention des États membres
15. Questions diverses

[L'annexe II suit]

Trente-sixième session de l'OCIS
22-27 mars 2015

LISTE DES DOCUMENTS

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

[01] Projet d'ordre du jour

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉUNION AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

**POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉUNION AVEC LE VÉRIFICATEUR EXTERNE DES
COMPTES**

[02] Lettre datée du 17 novembre 2014, adressée par le président de l'OCIS
à M. Shashi Kant Sharma, contrôleur et vérificateur général

[03] Réponse de M. Shashi Kant Sharma, datée du 2 décembre 2014

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : SUPERVISION INTERNE

Division de la supervision interne :

[04] Rapport trimestriel sur l'état d'avancement des travaux de la DSI

[05] Projet de politique en matière de publication des rapports de supervision

[06] Mémoire contenant l'avis de l'OCIS concernant l'évaluation du
directeur de la DSI et un extrait du PMSDS (IAOC Brainloop)

[07] Mémoire sur le contrôle des exceptions

Audit interne :

[08] Projet de stratégie d'audit interne (IOD/IA_Strat./2014, Dec. 12, 2014)

[09] a) Projet de manuel d'audit interne (nov. 2014) et b) observations de l'OCIS

[10] Rapport d'audit interne IA 2014-07 "Risque de tiers"

[11] Rapport d'audit interne IA 2014-05 "Audit de la gestion des actifs"

Évaluation :

[12] Rapport d'évaluation EVAL 2014-06 "Programme de récompenses et de
reconnaissance de l'OMPI (phases pilote 2013 – 2014)"

[13] Rapport d'évaluation EVAL 2014-05 "Évaluation du portefeuille
d'activités au Chili 2010 – 2014"

Enquête : (voir le point 10 de l'ordre du jour concernant les enquêtes, ci-dessous)

**POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : SUIVI DES RECOMMANDATIONS RELATIVES
À LA SUPERVISION**

[14] État d'avancement des recommandations relatives à la supervision –
mars 2015

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJETS DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS

- [15] Rapport trimestriel sur l'état d'avancement des travaux établi pour la trente-sixième session de l'OCIS
- [16] Politique relative à l'utilisation par des entités externes des salles de conférence de l'OMPI pour des réunions ou des conférences
- [17] Rapport sur la gestion des risques à l'OMPI

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : SITUATION CONCERNANT LE RECRUTEMENT DU CHEF DU BUREAU DE LA DÉONTOLOGIE

à déterminer

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉUNION AVEC LE MÉDIATEUR

à déterminer

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : PROPOSITION DE RÉVISION DU MANDAT DE L'OCIS

- [18] Proposition de révision du mandat de l'OCIS (nov. 2014) – Annexe IV du document WO/IAOC/35/2
- [19] Commentaires du Mexique
- [20] Commentaires du directeur de la DSI
- [21] Projet de descriptif de poste pour le secrétaire de l'OCIS

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : ENQUÊTES

- [22] Situation en ce qui concerne les enquêtes (IOD Brainloop)
- [23] Rapport sur des problèmes de gestion IOD-INV-2014-14 (IAOC Brainloop)

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : AUTO-ÉVALUATION DE L'ORGANE

- [24] Résultats de l'auto-évaluation de l'OCIS en 2014

Documents de référence :

- Feuille de route de l'OCIS – Annexe II du document WO/IAOC/21/2
- Mandat de l'OCIS (document WO/GA/

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : SÉANCE D'INFORMATION À L'INTENTION DES ÉTATS MEMBRES

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

[Fin de l'annexe II et du document]